

# FLASH INFO



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

## ÉVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE DU SIGEIF

Depuis le 5 mai 2021, le Sigeif a mis en place une nouvelle grille tarifaire mieux adaptée aux attentes des usagers de véhicules électriques. Fruit d'une concertation avec les collectivités qui lui ont transféré la compétence IRVE, les partenaires, les associations et les fédérations d'usagers, la nouvelle grille tarifaire a été adoptée à la fin décembre 2020 par le Comité d'administration du Sigeif.



### DÉTAILS SUR L'APPLICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

- **Seuil de valorisation** de charge 2 min de connexion ou 500 Wh délivrés.
- **Service de réservation** pour 30 min, facturé à l'acte, pour une borne :
  - 7 kW : 0,60 €
  - 22 kW : 1 €
  - entre 23 et 40 kW : 2 €
  - entre 41 et 60 kW : 4,50 €

#### LA NOUVELLE GRILLE EST :

**LISIBLE** : tarification à la minute, facilement mesurable pour les usagers.

**SIMPLE** : elle s'applique uniformément sur tout le réseau du Sigeif aux usagers qui disposent ou non d'un badge. Les électromobilistes munis d'un badge des quatre autres opérateurs (SDESM, Paris Saclay, Smoys, Rambouillet Territoires) accèdent ainsi à tout le réseau du Sigeif sans coût d'itinérance.

**JUSTE** : elle présente des prix ajustés et adaptés à la diversité des bornes de recharge et des véhicules électriques.

#### QUATRE MODÈLES DE BORNES

Le réseau du Sigeif est constitué de plusieurs modèles de bornes pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs :



**Bornes ex-Autolib\*** : une prise domestique (maximum 3 kW) et jusqu'à six prises T2 (maximum 7,4 kW)



**Bornes Nexans, G2mobility, Lafon\*** : deux prises domestiques (maximum 3,7 kW) et deux prises T2 (maximum 22 kW)



**Bornes IES\*** : deux câbles Combo/CHAdEMO (maximum 24 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW)



**Bornes rapides\*** : deux câbles Combo/CHAdEMO (maximum 50 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW)

#### GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE À PARTIR DU 5 MAI 2021

PUISSANCE MAXIMALE DÉLIVRÉE	BORNE	TARIF **
JUSQU'À 8 kW		2,40 €/h (4 c€/min)
8-15 kW		3,6 €/h (6 c€/min)
15-22 kW		4,2 €/h (7 c€/min)
23-40 kW		7,8 €/h (13 c€/min)
40-60 kW		18 €/h (30 c€/min)

\* Le plafond de nuit est applicable sur ces bornes (10 € entre 20 h et 8 h).

\*\* Le prix à l'heure est facturé à la minute entamée.



## CAS D'USAGE

PUISSANCE MAXIMALE ABSORBÉE	DURÉE	TYPE DE PRISE	TYPE DE COURANT	AUTONOMIE RÉCUPÉRÉE	COÛT (TTC)	COÛT AU kWh
7,4 kW	2 h	T2	ALTERNATIF	100 km	4,8 €	32 c€/kWh
11 kW	1 h	T2	ALTERNATIF	75 km	3,6 €	33 c€/kWh
24 kW	30 min	Combo/CHAdEMO	CONTINU	80 km	3,9 €	33 c€/kWh
50 kW	15 min	Combo/CHAdEMO	CONTINU	85 km	4,5 €	36 c€/kWh



## CONSEILS D'USAGE par la FFAUVE

- Il est déconseillé de recharger à plus de 80 % la capacité de la batterie car votre véhicule limite la puissance de sa recharge. Au-delà, le véhicule peut mettre autant de temps à récupérer les derniers 20 % que les premiers 80 %.
- La nuit (20 h-8 h), grâce au tarif plafonné, la recharge complète du véhicule est privilégiée, en particulier lorsque vous débutez la recharge avec une batterie déchargée (30 % ou moins).
- Une recharge de longue durée (1 h 30 ou plus) se fera de préférence sur la prise T2 (courant alternatif). Une recharge de plus courte durée (1 h ou moins) pourra s'orienter vers une prise de type Combo ou CHAdEMO (courant continu) permettant de récupérer plus d'énergie.
- En hiver, pour le même taux de remplissage, la batterie donnera une autonomie réduite.
- Votre voiture détermine la puissance à laquelle il doit être rechargé, notamment sur les bornes à 22 kW. La plupart des véhicules ne rechargeront qu'à 7 kW voire 11, le temps de recharge est donc multiplié par deux ou trois.
- Prenez soin des équipements pour un bon fonctionnement du réseau pour tous.



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

Pour toute information  
complémentaire, contactez :

**Guillaume Champvillard**  
mobilite.electrique@sigeif.fr